Adhérer à la Charte des Bonnes Pratiques de l'Élevage

N° 20

CBPE - Charte des Bonnes Pratiques de l'Élevage Bovin

RÉALISÉ PAR LE PÔLE PRODUCTIONS ANIMALES

Prestation: Individuelle & conseil ponctuel

Obtenir la qualification pour la « Charte des bonnes Pratiques de l'Élevage » et accéder aux démarches qualité de la filière; nos spécialistes vous conseillent lors d'une visite sur site pour mettre votre exploitation en conformité avec la Charte.

VOS OBJECTIFS

Vous voulez:

- Faire reconnaitre vos bonnes pratiques d'élevage et obtenir la qualification de votre exploitation bovine pour la « Charte des Bonnes Pratiques de l'Élevage (CBPE) »
- Certifier votre production sous la mention:
  « Veau né et élevé en Corse »
- Sécuriser votre exploitation vis-à-vis de la conditionnalité des aides

NOTRE SERVICE CONSEIL

Nous aborderons avec vous, le temps d'une visite d'exploitation, les volets suivants:

- L'identification des animaux et la traçabilité
- L'alimentation
- Le bien-être et la sécurité des animaux
- Les structures et équipements d'élevage
- L'aspect sanitaire
- Le développement durable (pratiques économes)

Et vous bénéficierez de recommandations personnalisées pour vous améliorer sur l'ensemble de ces volets et mettre l'exploitation en conformité avec la Charte.

Valoriser vos animaux à travers la marque CORSICARNE

Eleveurs bovins du département de Haute-Corse

1 jour

Sur l'exploitation

Tarifs et conditions de vente sur demande

Livret CBPE

Sulimea BENEDETTI
Conseiller spécialisé en élevage bovin
06 20 06 34 96
sulimea.benedetti@haute-corse.chambagri.fr

Nicolas CAPPONI
Technicien Charte CBPE
06 23 70 25 49
nicolas.capponi@haute-corse.chambagri.fr

Mise à jour le 26 février 2018

Chambre d'agriculture de Haute-Corse
15 avenue Jean Zuccarelli - CS 60215
20293 Bastia cedex
Téléphone: 04 95 32 84 40
Fax: 04 95 32 84 49
Mail: cda2b@haute-corse.chambagri.fr
Site: www.corse.chambres-agriculture.fr